

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 17 février 2016 à 19h00 en Mairie de Saint Servin du Bois.

ETAIENT PRESENTS : Jean-Marc HIPPOLYTE, Pascale FALLOURD, Philippe DESBROSSES, Anne-Marie LALLEMENT, René PAULUS, Bernard BOUILLER, Gilbert BROCHOT, Martine BOYER, Jean-Luc DRUOT, Marie-Yvonne DAKOWSKI, Franck LAFAY, Christelle MALTAVERNE, Nadine PALERMO, Jean-Claude PIERRAT, Evelyne REGNIAUD, Arlette VOISIN,

POUVOIRS: Catherine GRANDIN donne pouvoir à Nadine PALERMO

EXCUSES: Mickaël SERRIERE, Jean-Claude DUFOUR

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine PARLERMO

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de la dernière séance
- Dossiers en cours
- Travaux en cours
- Questions diverses

En préambule, le Maire Jean-Marc Hippolyte souhaite un prompt rétablissement à la Directrice des Services.

La lecture du compte rendu de la séance du 28 janvier 2016 ne faisant pas l'objet d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Ecole Jacques Prévert

Le Maire Jean-Marc Hippolyte présente le projet de rénovation et mise en conformité accessibilité de l'école Jacques Prévert et souligne la qualité du travail réalisé par l'Agence Technique Départementale.

Le projet consiste à réaliser les travaux nécessaires à la pérennité du bâtiment, à l'amélioration de la performance énergétique et à l'accessibilité de l'établissement.

La réalisation des travaux est prévue en 5 phases :

Phase n°1 : Assurer la pérennité du bâtiment (Réfection de la couverture)

Cette première phase de travaux comprend la mise en place, sur le bac acier existant, d'une isolation thermique performante et d'une étanchéité. Afin d'assurer la sécurité des travailleurs, l'installation d'une ligne de vie est également prévue.

Phase n°2 : Assurer la pérennité du bâtiment (Réfection des façades)

La rénovation partielle de l'enveloppe extérieure est programmée et notamment les ravalements des façades de l'extension, du pignon Est et de la façade Nord du bâtiment principal. Les travaux comprennent le décapage de l'enduit extérieur et la mise en peinture des façades.

Phase n°3 : Améliorer la performance énergétique du bâtiment (Remplacement de menuiseries extérieures)

Cette phase comprend le remplacement des menuiseries extérieures de la façade Ouest (8 fenêtres et 2 porte-fenêtre) et l'installation de volets roulants. Les menuiseries seront en PVC et répondront aux critères d'éligibilité des CEE.

Phase n°4 : Améliorer la performance énergétique du bâtiment (Remplacement de vannes thermostatiques)

Ces équipements permettront de maintenir une température idéale dans les locaux en évitant les surchauffes. Les vannes seront verrouillables afin de garantir une température constante dans les pièces.

Phase n°5 : Répondre aux enjeux liés à l'accessibilité et à la sécurité

Les travaux liés à l'accessibilité sont détaillés dans la notice descriptive. L'établissement d'un dossier de consultation des entreprises (Plans et descriptif des travaux + analyse des offres) et du dossier de demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP (Plans avec relevés complémentaires, notices sécurité incendie et accessibilité, formulaire) ainsi que le suivi de chantier et l'assistance à la réception seront confiées à l'atelier d'architecture Perche-Bougeault.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Approuve le lancement de l'opération de rénovation et mise en accessibilité de l'école élémentaire Jacques Prévert ainsi que le plan de financement
- Décide de solliciter, à ce titre, les subventions suivantes:
 - La DETR auprès de la Sous-préfecture d'Autun,
 - Le Département de Saône-et-Loire,
 - Le fonds de concours de la Communauté urbaine,
 - La Réserve parlementaire,
 - Toute autre aide susceptible de participer au financement de ce projet.
 - Missionne l'atelier d'architecture Perche-Bougeault pour la réalisation de la phase 5.

Adhésion CAUE

Bernard Bouiller, 5^{ème} adjoint chargé des finances et des ressources humaines rappelle que depuis plusieurs années la commune adhère au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de S&L (CAUE71). En adhérent au CAUE 71, association loi 1901, la commune bénéficie de ses conseils et publications tout en promouvant son action. La commune de St Sernin du Bois a déjà sollicité son intervention et bénéficié de son expertise plusieurs fois et tout dernièrement lors de l'étude concernant l'aménagement du centre bourg.

La qualité de membre adhérent s'acquiert par le paiement d'une cotisation annuelle fixée par le conseil d'administration de l'organisme. Conformément au dernier barème adopté, la cotisation communale s'élève à 224€ pour 2016.

Le conseil municipal, ouï l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Confirme le renouvellement, au 1^{er} janvier 2016, de son adhésion au CAUE de S&L.
- S'engage à inscrire au budget communal le montant de la cotisation annuelle
- Décide que son adhésion sera renouvelée automatiquement chaque année, sauf décision expresse contraire du conseil.

GIP e-bourgogne

Bernard Bouiller, 5^{ème} adjoint chargé des finances et des ressources humaines rappelle que depuis plusieurs années la commune adhère au Groupement d'Intérêt Public e-bourgogne.

Le GIP e-bourgogne, a pour objet de mettre en œuvre une plate-forme électronique de services dématérialisés fournis aux usagers (particuliers, entreprises, associations, etc.) par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public ou d'intérêt général, dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services publics.

Parmi les services proposés par e-Bourgogne aux communes on peut citer :

- La gestion et l'envoi des actes soumis au contrôle de légalité (e-actes).
- L'assistance dans la publication et la gestion de la procédure des marchés publics dans le profil « acheteur public » (salle des marchés).
- La mise à disposition de parapheurs électroniques.
- L'archivage électronique.

Ces services sont proposés aux organismes et collectivités adhérents moyennant une cotisation annuelle fixée par le conseil d'administration du groupement.

La cotisation 2016 pour la commune de Saint Sernin s'élève à 2.523€ compte tenu de la minoration de 5% accordée aux communes dont l'EPCI de rattachement est également adhérent au GIP.

Franck Lafay fait quelques remarques en vue de l'amélioration du site web de la commune hébergé par le GIP

Le conseil municipal, ouï l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Confirme le renouvellement, au 1^{er} janvier 2016, de son adhésion au GIP e-Bourgogne.
- S'engage à inscrire au budget communal le montant de la cotisation annuelle
- Décide que son adhésion sera renouvelée automatiquement chaque année, sauf décision expresse contraire du conseil.

Fonds Solidarité Logement

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2005, le Département s'est vu confier la compétence du Fonds Solidarité Logement qui a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics les plus en difficulté. Il propose de renouveler la cotisation pour l'année 2016 basée sur la population totale de la commune multipliée par 0.35 € par habitant. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de renouveler la participation financière de la Commune pour le fonds solidarité logement pour l'année 2016 calculée sur la base de la population totale de la collectivité multipliée par 0.35 € par habitant et autorise le Maire à signer les pièces nécessaires.

Accueil des enfants de Saint Firmin au centre de loisirs

Le Maire Jean-Marc Hippolyte indique que suite à son entrée dans la Communauté Urbaine Creusot - Montceau au 1er janvier 2014, la Commune de Saint Firmin a repris la compétence "Enfance-Jeunesse".

Comme la commune de Saint Sernin du Bois l'avait fait lors de son entrée dans la Communauté Urbaine Creusot - Montceau avec la Commune du Breuil, il précise qu'une proposition de partenariat Saint Firmin-Saint Sernin est à l'étude pour l'accueil des enfants de Saint Firmin au centre de loisirs de Saint Sernin.

Cependant, le Maire de Saint Firmin souhaite que d'une manière générale tous les postes liés au centre de loisirs soient ouverts aux agents de St Firmin par le biais d'une mise à disposition. Or, cette démarche ne relève d'aucun des cas de figure organisés par la réglementation et pourrait nous valoir des remarques de la Préfecture au titre du contrôle de légalité

Afin d'éviter cela, le Maire de Saint Firmin propose de créer avec la commune de Saint Sernin une « entente intercommunale » (c'est un mode de collaboration très large entre collectivités souhaitant mener un projet commun). Les communes de Saint Sernin du Bois et de Saint Firmin s'engageraient à mener à bien, de façon concertée, le projet suivant :

Mutualisation du centre de loisirs municipal de Saint Sernin du Bois :

- mise en place d'un comité de pilotage de la structure,
- participation financière de la commune de Saint Firmin,
- mise à disposition du personnel de la commune de Saint Firmin.

Outre le fait qu'il s'agisse de mettre en place un système un peu lourd en particulier en ce qui concerne les financements de la Caisse d'Allocations Familiales, la validité juridique du montage envisagé n'est pas avérée. En effet, les emplois liés au centre de loisirs sont des emplois non permanents, or sur un emploi non permanent, seul des agents non titulaires peuvent être mis à disposition. L'article 136 de la loi 84-53 et que le décret 88-145 (article 35-1) n'autorise pas une telle mise à disposition.

Pour l'année 2015, les enfants de Saint Firmin ont représenté environ 15% des enfants accueillis. Si la Commune de Saint Firmin organise son propre centre de loisirs, cela ne compromettra la viabilité du centre de loisirs de Saint Sernin.

Le conseil municipal, ouï l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- ✓ rappelle que nous devons toujours inscrire nos initiatives dans tel ou tel cadre juridique adéquat.
- ✓ décide de ne pas créer d'entente intercommunale et par conséquent de ne pas donner suite à la proposition de mise à disposition faite par le Maire de Saint Firmin
- ✓ réaffirme que la compétence du personnel communal de Saint Firmin n'est pas en cause
- ✓ reste ouvert à la mise en place d'une convention d'accueil des enfants de Saint Firmin
- ✓ souhaite que les réflexions engagées à l'échelle du bassin de vie se poursuivent

Finances:

Jean-Luc Druot, Président de la commission des finances indique que 9 réunions ont eu lieu depuis le début du mandat. Il remercie Bernard Bouiller pour ses analyses financières et son étude prospective.

La commission souhaite engager une réflexion sur les subventions aux associations et notamment en aides indirectes.

Un travail en collaboration avec la commission ayant pour thème la signalétique du village a été engagé.

La commission devrait travailler avec la commission des travaux pour anticiper les projets de travaux importants incluant des visites des bâtiments communaux.

Le Maire Jean-Marc Hippolyte indique que tout ceci va dans le bon sens et participe à une définition de plus en plus précise du Plan de Mandat.

Plan de mise en sécurité des écoles

Pascale Fallourd 1^{ère} adjointe chargée de la petite enfance, de la jeunesse, de l'éducation et de la culture informe des mesures mises en place suite aux consignes données par la Préfecture, l'Education Nationale et la Gendarmerie.

Les bâtiments et les cours des écoles doivent être fermés. Donc installation d'un portail sur le chemin séparant les 2 écoles. Les enfants d'élémentaire ne pourront plus sortir seuls pour rejoindre les fratries en maternelle. Installation de sonnettes à l'entrée des 2 écoles (côté annexe pour l'élémentaire).

Des exercices de confinement et d'évacuation sont réalisés par les enseignants.

Des consignes ont été données également aux équipes d'animation périscolaire.

Travaux

René PAULUS, 4^{ème} adjoint, chargé de la voirie, des travaux, de l'accessibilité et des espaces publics, fait le tour des travaux réalisés sur la Commune depuis le dernier Conseil Municipal:

- ✓ Travaux "Pôle enfance"
- ✓ Intervention de la Communauté Urbaine suite à des problèmes de fossés
- ✓ Concernant l'Allée des Mésanges, une première phase de travaux a été réalisée. Des travaux concernant les eaux pluviales restent à réaliser, avec le passage d'une canalisation sur un terrain privé. Le propriétaire a donné son accord pour l'établissement d'une servitude. (une parcelle est vendue, une est en promesse de vente, trois restent disponibles)

Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

Dans le cadre de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), art.98, le Préfet et le Conseil départemental doivent conjointement élaborer un schéma départemental d'amélioration des services au Public.

L'objectif est de :

- ✓ Améliorer et faciliter l'usage des services au public
- ✓ Répondre aux exigences d'efficience (mutualisation, coopération...)
- ✓ S'appuyer sur les pratiques et besoins des habitants
- ✓ Mobiliser les leviers d'action des acteurs locaux (ce sur quoi on peut agir)

La Préfecture et le Conseil Départemental organisent des rencontres territoriales le 4 mars pour notre territoire pour le territoire de la Communauté Urbaine. La Mairie de Saint Sernin du Bois étant labellisée "Maison des Services Au Public", Anne-Marie Lallement et Pascale Fallourd représenteront la commune.

Informations diverses

Réunion publique: le mercredi 16 mars pour échanges sur le projet aménagement centre Bourg. Il s'agit d'une rencontre sans présentation de projet.

Prochain conseil municipal : le mercredi 23 mars 2016 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire,

Jean Marc HIPPOLYTE